

Décret

Générale

modern

Décret n° 81-003/PR/J Portant création d'un deuxième Cabinet d'Instruction

n° 81-003/PR/J

Ministère

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANES

Date de publication

6 janvier 1981

Numéro JO

n° 3 du 12/02/1981

Date du numéro

12 février 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VUles Lois Constitutionnelles n°s 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

VUle Décret n° 78-072/PR du 2 Octobre 1978 portant nomination des membres du Gouvernement

VUle Décret du 22 Août 1978

VUl'Ordonnance n° 77-014/PR du 29 juillet 1977 SUK le fonctionnement de la Justice

VUle Décret n° 79-069 du 10 Juillet 1979 fixant la hiérarchie indiciare applicable aux magistrats de l'Ordre judiciaire

VUle Décret n°80-111 du 21 septembre portant nomination de Monsieur Saïd en qualité de Juge à la Cour Judiciaire

SUR Proposition Ministre de la Justice et des Affaires Musulmanes LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU EN SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1981.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est crée un deuxième poste de Juge d'Instruction à la Cour Judiciaire de Djibouti.

Article 2

Monsieur ABKAR SAID, Juge à la Cour Judiciaire est désigné pour exercer les fonctions de Juge d'Instruction Pendant une durée de trois ans.

Article 3

Le présent Décret prendra effet a compter du 1er Octobre 1980.

Article 4

Le présent Décret sera publié selon la procédure d'urgence et également au Journal Officiel de la République de Djibouti. .
